



AR Prefecture

006-210600441-20231214-14_12_2023_15-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Annexe du rapport de présentation sur l'annualisation du temps de travail et les modifications des modalités de décompte du temps de travail en cas de congé pour raison de santé et autorisation spéciale d'absence

Exemples de mise en application de cette mesure :



Exemples pour un agent à temps complet sur 5 jours :

- si le planning prévoyait une journée de 10h, l'agent malade sur cette journée verra son compteur crédité de 7h et non de 10h ;
- si le planning prévoyait une journée de 4h, le compteur sera crédité de 7h également.

❖ Exemple de suivi de planning réalisé avec 2 jours de maladie :

Calendrier	L	M	M	J	V	Nb. Heures
	6	7	8	9	10	
Heures prévues	9,00	9,00	4,00	9,00	9,00	40,00
Heures réalisées	7,00	7,00	4,00	9,00	9,00	36,00

L'agent devra donc effectuer 4 heures en sus pour atteindre les 1607 heures.

❖ Exemple de suivi de planning réalisé avec une semaine de maladie :

Calendrier	L	M	M	J	V	Nb. Heures
	6	7	8	9	10	
Heures prévues	9,00	9,00	4,00	9,00	9,00	40,00
Heures réalisées	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	35,00

L'agent devra donc effectuer 5 heures en sus pour atteindre les 1607 heures.

❖ Exemple de suivi de planning réalisé avec une semaine de maladie sur des jours de récupération :

Calendrier	L	M	M	J	V	Nb. Heures
	6	7	8	9	10	
Heures prévues				9,00	9,00	18,00
Heures réalisées	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00	14,00

L'agent devra donc effectuer 4 heures en sus pour atteindre les 1607 heures.

❖ Exemple de suivi de planning réalisé avec un mois de maladie dont une partie sur des congés annuels :

DÉC	Calendrier	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	Heures prévues	9	4	9	9			9	9	4	9	9			9	9	4	9	9			7	7									
	Heures réalisées	7	7	7	7			7	7	7	7	7			7	7	7	7	7			7	7	7	7				7	7	7	7

Dans cet exemple, l'agent devra donc :

- récupérer 13 heures en sus par rapport au planning initial ;
- voir ses congés annuels reportés.

Congés annuels

A NOTER : dans ce cas, la maladie génère du temps de travail effectif du fait du report des congés annuels.

❖ Exemple de suivi de planning réalisé avec repositionnement des congés annuels suite à maladie :

DÉC	Calendrier	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
	Heures prévues	9	4	9	9			9	9	4	9	9			9	9	4	9	9			7	7	7	7							
	Heures réalisées	9	4	9	9			9	9	4	9	9			9	9	4													7	7	7

Congés annuels

Dans cet exemple, l'agent récupère ses congés annuels qui ont été reportés du fait de la maladie.

A NOTER : il convient de veiller à la réalisation des 1607 heures du fait de ce report et de la répartition des heures dans le planning.

AR Prefecture

006-210600441-20231214-14_12_2023_15-DE

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

Exemple pour un agent à temps complet sur 4 jours :

- si le planning prévoyait une journée de 10h, l'agent malade sur cette journée verra son compteur crédité de 8h45 et non de 10 heures.
- si le planning prévoyait une journée de 4h, le compteur sera crédité de 8h45 également.

⇒ *Exemple de suivi de planning réalisé avec une semaine de maladie :*

Calendrier	L	M	M	J	V	Nb. Heures
	6	7	8	9	10	
Heures prévues	10,00	10,00		10,00	10,00	40,00
Heures réalisées	8.75	8.75		8.75	8.75	35,00

L'agent devra donc effectuer 5 heures en sus pour atteindre les 1607 heures.